



## Problème avec ma pompe à chaleur

Par **bibicool01**, le **15/10/2012 à 08:23**

Bonjour,

j'ai fait installer une Pompe A Chaleur (avec relève de chaudière) de marque ATLANTIC il y a deux ans, a l'installation il y a eut quelques petits problèmes (l'installateur a cassé mon corps de chauffe sur ma chaudière, obligé de tourner avec un ballon électrique qu'il m'a installé pendant une semaine) une fois le problème réglé, la PAC mise en fonction, problème de réglage pour que les deux fonctionne ensemble correctement . Début de mise en marche de la PAC 10/2010. Retour de vacance un circulateur de ma chaudière a changer car plus d'eau qui arrive ce qui a fait forcer le systeme qui a fini par cassé (plus d'eau chaude) , la cause du a une vanne sur la PAC qui a mal fonctionnée, vu par l'installateur (prix du circulateur environ 200€).

Reçu de ma facture électrique 09/2011 , je me retrouve avec une consommation plus qu'excessive, je vois avec l'installateur. Un technicien de chez ATLANTIC vient contrôler à la maison, problème du au mauvais branchements (au niveaux de la tuyauterie fait par l'installateur) entre la PAC et la chaudière, cause de la surconsommation électrique confirmer . Modification de la tuyauterie effectuée, la Technicien de chez ATLANTIC me demande de faire des relevés tous les mois pour voir la consommation. Remise en marche de la PAC 10/2011 (normalement je ne dois plus être embêter) d'après tout ce beau monde. Je demande donc à l'installateur de me rembourser la différence de la consommation électrique ainsi que le remboursement de la pièce cassée vu que cela été du a un mauvais branchement de sa part, après plusieurs coups de téléphones un peu houleux, celui-ci ma remboursé la somme que je lui demandée. Fonctionnement de la PAC qui paraît correcte mais a mon retour de vacance cette été je m'aperçois que j'ai consommé environ 500 litres de fioul (dernier ravitaillement étant du mois de mai) , je téléphone donc à ATLANTIC pour signaler le problème, et là les conversations houleuses recommence car le technicien me dit que c'est possible que je prenne trop de douche, que je nettoie pas assez la machine a l'extérieure de ma maison , qu'une pièce a peu être grillée etc.... je sent que l'affaire et pas partie dans de bonnes conditions c'est pour cela que je fais appel a vous .

Est-ce que je pourrais avoir un recours quelconque en cas de problème vu que cela fait en gros deux ans que la PAC est installée ???  
Merci a vous pour une réponse rapide .